

## Détails sur la possibilité de financement

**Titre :** Initiative de renforcement des capacités (IRC) – Maîtrise

### Dates importantes :

<b>Ouverture des demandes</b>	1er décembre 2025
<b>Clôture des demandes</b>	8 mars 2026
<b>Avis de décision prévu</b>	Été 2026

### Description

La présente IRC vise le financement d'un étudiant au cycle supérieur de niveau maîtrise qui effectue des recherches dans le domaine de la douleur chronique chez les vétérans des Forces armées canadiennes.

### Admissibilité

Le candidat ou la candidate doit :

- être inscrit(e) à un programme de maîtrise dans une université canadienne reconnue;
- proposer une recherche supervisée sur la douleur chronique, en particulier chez les vétérans des Forces armées canadiennes, et pertinente par rapport à la vision et à la mission du CESLDC;
- faire la preuve d'un rendement scolaire supérieur.

### Financement offert

Le montant total offert pour cette IRC est de 27 000 \$ CA par année pour un maximum deux (2) ans. Le financement est disponible pour un maximum d'un candidat retenu.

### Processus de soumission des demandes

Veuillez remplir le formulaire de demande de l'IRC [ici](#) et le soumettre en même temps que toutes les pièces jointes exigées et énumérées dans la demande, par courriel, à [research@vcp-vdc.ca](mailto:research@vcp-vdc.ca).

Les demandes doivent être admissibles, complètes et soumises avant la date de clôture des demandes pour être évaluées.

### Processus d'évaluation

Toutes les demandes d'IRC sont évaluées par le CESLDC. À titre de référence au moment de la préparation de votre demande, vous retrouverez l'échelle d'évaluation des propositions de recherche que nous utilisons [ici](#).

### Lignes directrices

Cliquez [ici](#) pour voir nos lignes directrices qui donnent des renseignements complémentaires sur la demande, l'évaluation, les résultats, le financement, l'intégrité et l'analyse comparative entre les sexes et les genres Plus (ACSG+). Toutes les personnes qui

soumettent une demande doivent lire entièrement les lignes directrices avant de procéder.  
Les demandes non conformes aux lignes directrices ne seront pas évaluées.